

**21-06-04 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Complément éclairage rue des Jardins

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de complément d'éclairage rue des Jardins.**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Complément éclairage rue des Jardins	7 650 €	92.0 %	7 038 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 650 €</b>		<b>7 038 €</b>	<b>0 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

**Je vous demande de bien vouloir :**

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de complément d'éclairage rue des Jardins" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de complément d'éclairage rue des Jardins" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,**  
**Le 29 juin 2021**

**Le Maire,**  
**Christian SERVANT**

# **Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 28 juin 2021

**21-06-04 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Complément éclairage rue des Jardins

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS  
M. BOUGAULT à M. COSSEY  
Mme CONVERT à Mme BISACCIA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN